



## Demande sujet confrontation

Par **oscars**, le **13/07/2008** à **11:12**

nous sommes convoque mon fils et moi au commissariat sur leur envoi de convocation  
celle-ci concerne une confrontation avec une voisine qui nous a dit que  
selon nous cette demande a été du procureur ma voisine a demandé à changer l'heure et jours  
car elle travaille ces jours-là mais moi quand l'agent m'a appelé pour ce changement l'agent a  
répondu qu'elle ne pouvait pas alors que sur le papier de convocation il est bien marqué que l'on  
avait le droit de changer de jour et heure j'ai simplement demandé 15 à 25 minutes le  
temps que mon fils rentre de son travail est légal et peut-il avoir une sanction pour un retard  
qui a demandé car il ne refusait en aucun cas de venir à cette confrontation merci de me  
répondre